

LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU NIGER : APPROCHE DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU A L'ECHELLE LOCALE, REGIONALE, NATIONALE ET INTERNATIONALE

Hassane KIMBA

**Spécialiste en évaluation environnementale et Gestion de l'Environnement, Conseiller
Technique en environnement du Haut Commissaire à l'Aménagement de la vallée du
Niger, Président de l'Association Nigérienne des Professionnels en EIE (ANPEIE),
(Niger)**

INTRODUCTION

« Les ressources en eau, en raison de leurs dimensions sociales, économiques et environnementales, constituent un élément essentiel à la vie. Avec l'augmentation des consommations et des pollutions d'une part et la persistance des sécheresses d'autre part, les eaux douces risqueraient toutefois de devenir le facteur limitant du développement économique et social des prochaines décennies ». C'est en raison de tous ces enjeux, qui caractérisent la problématique de l'eau, que le gouvernement nigérien a ressenti la nécessité de se doter d'un instrument de planification de l'utilisation des ressources en eau du pays dès la fin des années 70. Ainsi, le "Plan de Développement de l'utilisation des Ressources en Eau du Niger" fut élaboré en novembre 1981 grâce à une assistance de la Coopération Française.

Désireux de capitaliser la masse considérable des données collectées et les enrichissantes expériences accumulées lors de la mise en œuvre des importants projets et programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans le cadre de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) et de ceux de développement des cultures irriguées, les Autorités nationales ont décidé de la reformulation du plan susmentionné en 1985. C'est ainsi que, grâce à un appui financier et technique du système des Nations Unies, le Ministère chargé de l'Hydraulique a réalisé le Schéma Directeur de Mise en valeur et de Gestion des Ressources en Eau adopté en février 1993 par le Gouvernement.

Ce schéma, référentiel pour une rénovation de la politique de l'eau au Niger, représentait un important travail à la fois d'inventaire de l'existant et d'examen prospectif des besoins à satisfaire. Il définissait les grandes orientations de la politique de l'eau concrétisées pour les années 1991-2000 par un plan d'action comprenant des projets sectoriels (visant la couverture des besoins des populations) et des programmes et projets constituant le Plan Eau et Développement d'une durée de cinq ans (visant le rétablissement du système productif du pays et faisant de l'eau un facteur de développement).

Le contexte actuel nécessitant une approche plus globale au niveau des ressources naturelles, il en résulte que le schéma directeur doit être à présent à la fois actualisé et harmonisé afin de s'intégrer dans un plan national plus vaste, celui de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) dont il est l'une des principales composantes.

Le processus d'actualisation du Schéma Directeur et d'élaboration d'un document de Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement, s'est préoccupé :

- de la nécessaire approche globale et intégrée que requiert la gestion de l'eau ;
- de l'intégration des actions nouvelles à entreprendre dans un contexte d'aménagement du territoire en inscrivant la gestion des eaux dans le cadre d'Unités de Gestion des Eaux et en ébauchant des Schémas Directeurs Régionaux de Mise en valeur et de Gestion des Ressources en Eau ;
- de capitaliser l'important arsenal juridique (Code Rural, Régime de l'Eau, Code de l'Hygiène et de l'Assainissement, Loi sur la Décentralisation,...) pour davantage responsabiliser les communautés de base et promouvoir les initiatives locales.

Comme la gestion de l'eau relève d'une responsabilité collective, une véritable démarche participative a été mise en œuvre tout au long de ce processus d'élaboration de la politique nationale en matière d'eau et d'assainissement afin de fédérer, dans un REFERENTIEL UNIQUE des interventions futures, les préoccupations de tous les acteurs du secteur tout en ayant une vision prospective de long terme.

Enfin, l'existence de ce document et d'autres complémentaires, permettra de mobiliser les partenaires financiers du pays, à l'occasion de la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement.

I PROBLEMATIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU NIGER

1.1. Le cadre physique démographique, économique et administratif

Avec une superficie de 1.267.000 km², le Niger, pays totalement enclavé, s'étend entre les latitudes 12° et 23° Nord et les longitudes 0° et 16° Est.

La plus grande partie du pays est désertique, et la zone située la plus au sud connaît un climat soudanien. Toutefois au cours des dernières décennies, le Niger a subi les effets d'une sécheresse persistante qui a accéléré le processus de désertification que connaît le pays.

La croissance démographique et la dégradation de l'environnement ont entraîné une extension des terroirs agricoles par la remontée des cultures vers le nord au détriment des pâturages d'une part et par la réduction drastique des jachères à l'intérieur des terroirs déjà cultivés d'autre part.

Malgré tout, le secteur agro-pastoral contribue pour près de 40% au PIB (dont environ 12% pour l'élevage) alors que l'industrie et la construction contribuent pour 14% et les services pour 46% (dont plus de 17% pour le commerce).

Au cours des 15 dernières années, le PIB par habitant a baissé régulièrement, faisant du Niger l'un des pays les plus pauvres au monde. Son PNB par habitant était estimé à 270 \$ US en 1993. On estime qu'en moyenne 66% de la population rurale vit au-dessous du seuil de pauvreté et 36% au-dessous du seuil d'extrême pauvreté.

1.2. Les Ressources en Eau

Le Niger dispose d'un potentiel hydraulique considérable mais difficilement mobilisable et se trouve confronté à d'importants problèmes de gestion de la maintenance des ouvrages mis en place. Il en résulte que ses besoins (domestiques, agricoles et industriels) sont loin d'être couverts avec comme corollaire une dégradation accélérée de son capital productif.

Les ressources en eau sont constituées des eaux météoriques et des ressources en eaux superficielles et souterraines.

1. 2.1 Les précipitations

Elles se caractérisent par leur irrégularité :

- dans l'espace : l'essentiel des précipitations se produit par "lignes de grains", et leur répartition au sol, au cours d'une même averse est extrêmement irrégulière. La moyenne des précipitations annuelles varie du Nord au Sud de moins de 150 mm en zone saharienne, 150/300 mm en zone sahélienne "nomade", 300/600 en zone sahélienne "sédentaire" à 600/800 mm en zone sahélo-soudanienne.
- Dans le temps : le rapport entre les précipitations annuelles de l'année décennale humide et de l'année décennale sèche atteint 2,5 vers l'isohyète 500 mm(en zone sahélienne sédentaire) et plus de 3 vers l'isohyète 200 mm (en zone sahélienne nomade). En outre, on assiste à des successions d'années sèches et d'années humides. La dernière période humide est intervenue entre 1950 et 1968. Depuis, on se trouve dans une période sèche à très sèche avec souvent des années exceptionnellement humides comme 1994 et 1998.

1.2.2. L'évapotranspiration potentielle est intimement liée à la température, et présente une faible variabilité interannuelle. Supérieure à 2.700 mm/an à Agadèz, elle est inférieure à 1.900 mm/an à Gaya .

1.2.3. Les eaux de surface

- Globalement très importantes, quelques 30 milliards de m³ par an dont moins de 1% est exploité, les ressources en eau de surface proviennent en quasi totalité du fleuve Niger et de ses affluents de rive droite. A Niamey, les plus hautes eaux du fleuve s'écoulent en janvier et février (crue médiane de 2000 m³/sec), tandis que les étiages ont lieu entre mai et juillet (étiage médian de 38 m³/s). En juillet 1974, le débit du fleuve Niger est descendu jusqu'à 0,4 m³/sec, et le 12 juin 1985, il s'est annulé pour quelques jours . On comprend de ce fait l'intérêt primordial du futur barrage de Kandadji qui, outre la production électrique et agricole, assurerait la régulation des débits du fleuve.
- Les écoulements, dans le reste du réseau hydrographique, dépendent de l'importance des précipitations et de la taille des bassins versants. Ceux ci se répartissent en deux grands ensembles qui sont le bassin du fleuve Niger et le bassin du lac Tchad. Seules , les régions de l'Ader-Doutchi–Maggia , du Goulbi de Maradi et de la Komadougou bénéficient d'écoulements superficiels appréciables.

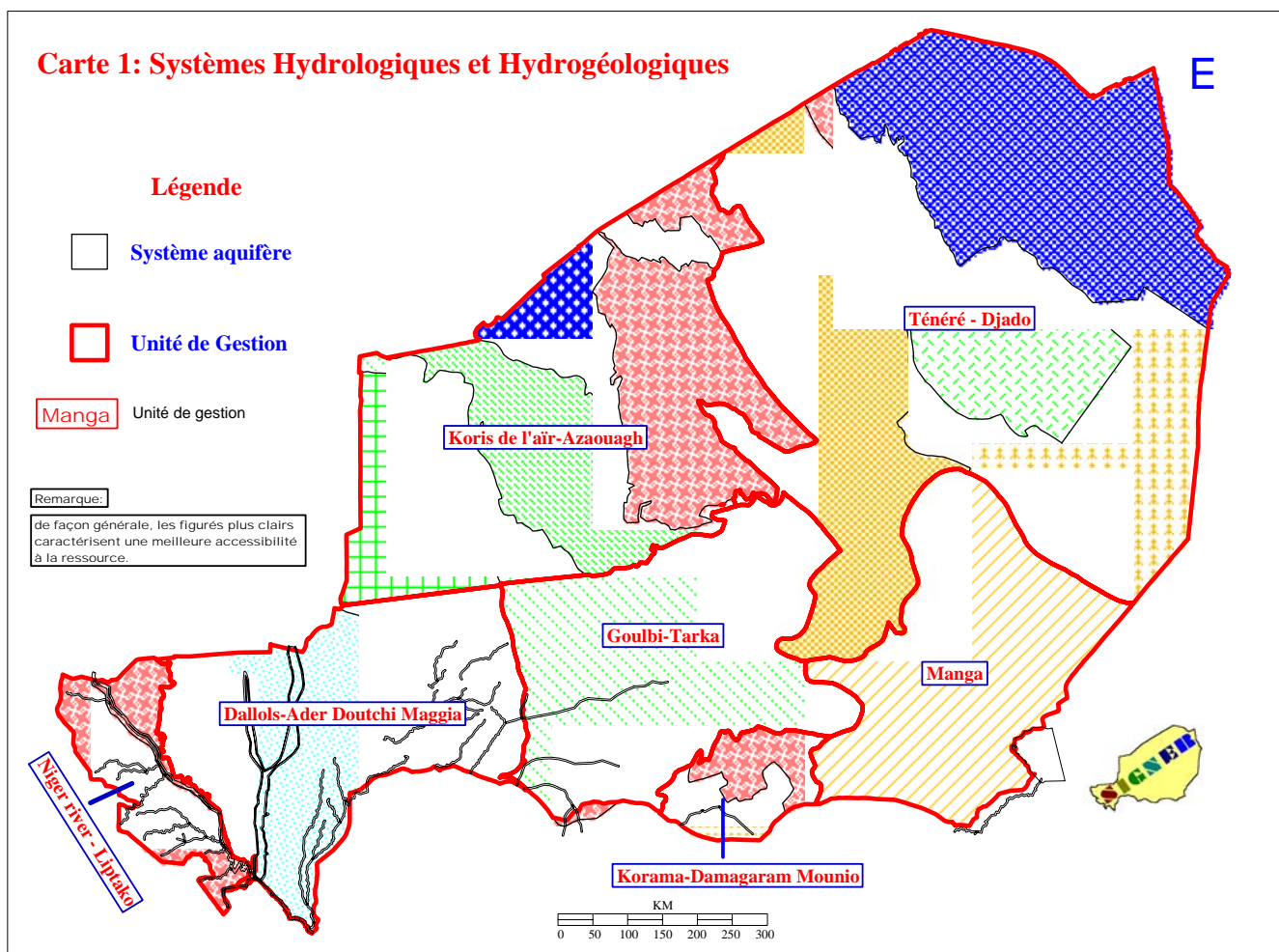
Cependant, les mares et retenues d'eau superficielles constituent des potentialités non négligeables. Le territoire national compte plus de 1000 mares, dont 175 sont permanentes.

1.2.4. Les eaux souterraines

Elles représentent :

- 2,5 milliards de m³ renouvelables par an dont moins de 20% sont mobilisés et 2.000 milliards de m³ non renouvelables dont une partie infime est exploitée pour les besoins des activités minières du Nord du Pays : le potentiel en eau souterraine du Niger est considérable.
- Cependant les difficultés d'exploitation (en raison des profondeurs excessives des nappes très productives) constituent parfois un handicap pour leur mise en valeur.

Carte N°1 : Système hydrologique et hydrogéologique du Niger



1.3. Les Besoins en Eau, en Assainissement

Au Niger, les besoins en Points d'Eau Modernes(PEM) villageois sont évalués selon les critères ci-après définis lors du lancement de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) 1981/1990 :

- **20 litres par jour et par habitant** ce qui correspond, compte tenu du débit des pompes à motricité humaine et du temps d'utilisation journalier des ouvrages, à **un PEM pour 250 habitants** ;
- **Un point d'eau moderne** (un puits cimenté ou un forage équipé d'une pompe à motricité humaine) pour : tout village ou groupement humain comptant au moins 250 habitants ; tout village administratif même s'il compte moins de 250 habitants ; tout village, administratif ou non, même s'il compte moins de 250 habitants à condition qu'il soit éloigné de plus de 5 km d'un point d'eau moderne existant. Enfin il doit y avoir autant de points d'eau modernes que de tranches de 250 habitants, pour les villages dont la population est comprise entre 250 habitants et 1500 habitants ;
- **Les PEM**, lorsque la population de l'agglomération est supérieure à 1500 habitants, mais inférieure à 2000 habitants et à la condition que la distance à parcourir par l'habitant le plus éloigné de ce point d'eau soit supérieure à 1000 m, sont remplacés par un poste d'eau autonome comprenant un forage équipé d'un groupe motopompe thermique ou solaire, un château d'eau et deux rampes ;
- **Une Mini-Adduction d'Eau Potable (Mini-AEP)** pour toute agglomération peuplée d'au moins 2000 habitants. Dans de telles conditions, les installations comprennent un forage équipé d'un groupe motopompe thermique ou solaire, un château d'eau et quatre bornes-fontaines.

Ces critères techniques d'attribution d'infrastructures hydrauliques sont complétés par les résultats d'enquêtes socio-économiques portant sur la volonté de prise en charge, la participation physique et financière préalable et l'organisation de la gestion des équipements par la population.

Au Niger, les services techniques de l'Hydraulique en charge de ce sous-secteur ont capitalisé une énorme expérience en matière d'animation et d'organisation à la base. Cette expérience tire son essence de plusieurs réflexions menées au niveau national dont l'Atelier national des Stratégies d'interventions en Milieu Rural (Zinder 1982) et les Réunions Sectorielles en hydraulique. Ainsi , un guide d'animation / sensibilisation a été élaboré, des comités de gestion des points d'eau ainsi que des circuits et des caisses de maintenance (réseaux de pièces de rechange, réseaux d'artisans-réparateurs et d'artisans-plongeurs, caisses villageoises de maintenance, etc...) ont été institués. Des fonds locaux de maintenance, qui pourraient évoluer vers des fonds sous-régionaux de l'eau, sont en cours d'expérimentation au sein de plusieurs projets d'hydraulique villageoise. Par ailleurs, on enregistre un début de mise en gérance libre de mini-AEP.

II POLITIQUE ET STRATEGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

A partir des expériences capitalisées et au regard des grands principes de la politique internationale en matière de gestion de l'eau dans l'optique d'un développement durable le Niger a élaboré une nouvelle politique de l'eau et de l'assainissement.

Cette rénovation vise à rétablir le système productif du pays **et faire de l'eau un facteur de développement socio-économique** et un élément déterminant dans la sauvegarde de l'environnement.

2.1. Principes de base

La conférence sur l'eau et l'environnement, tenue à Dublin (Irlande) en janvier 1992, a dégagé quatre grands principes concourant à la mise en valeur et gestion intégrée des ressources en eau :

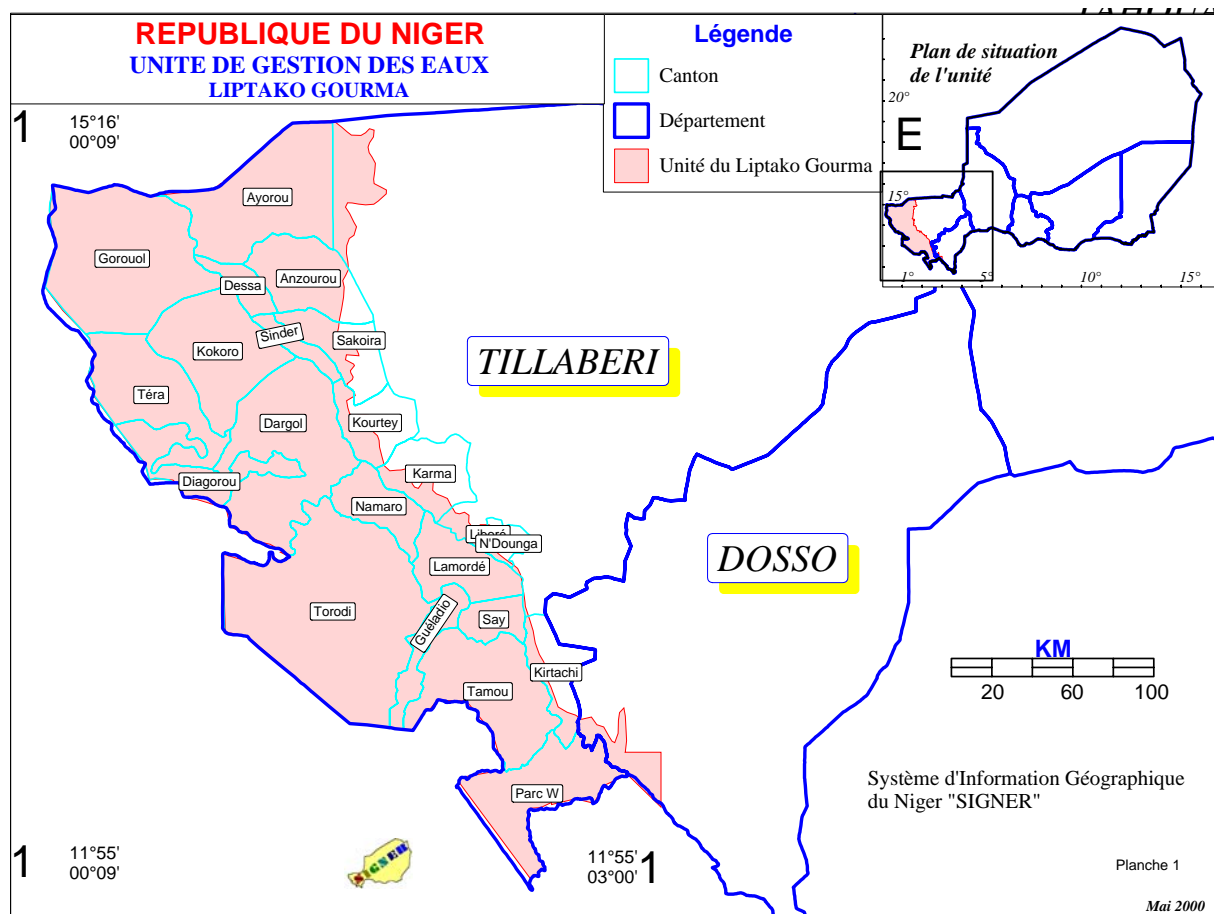
- "La bonne gestion des ressources en eau exige **une approche globale** qui concilie développement socio-économique et protection des ressources naturelles. Une gestion efficace intégrera l'utilisation du sol et de l'eau sur la superficie d'**un bassin versant** ou d'**un système aquifère**".
- " La gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons. Pour ce faire, il faut que les décideurs, comme l'ensemble de la population, soient bien conscients de l'importance des ressources en eau. Les décisions seront donc prises à **l'échelon compétent le plus bas** en accord avec l'opinion publique et en associant les usagers à la planification et à l'exécution des projets relatifs à l'eau".
- " **Les femmes** jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau et doivent occuper la place qui leur revient pour la mise en valeur des ressources en eau".
- "L'eau, utilisée à des multiples fins, a une valeur économique et doit donc être reconnue comme **bien économique**. En vertu de ce principe, il est primordial de promouvoir **le droit fondamental de l'homme à une eau salubre et une hygiène adéquate pour un prix abordable**".

Pour satisfaire à ces principes il convient d'adopter **une approche intégrée** qui tienne compte des besoins à long terme comme des besoins immédiats. Tous les facteurs (écologiques, économiques et sociaux) doivent être pris en considération dans la perspective d'un développement durable, l'eau étant un bien économique dont la valeur correspond à la meilleure utilisation qui peut en être faite.

Pour le Niger cette approche intégrée s'applique à quatre niveaux interdépendants :

- **un niveau local** qui, à l'échelle du village (avec une dimension gestion des terroirs) permet l'expression des besoins en eau par les usagers eux-mêmes. Cette intervention prépondérante des populations est novatrice. Elle doit permettre la pérennité des actions proposées par les principaux intéressés ;

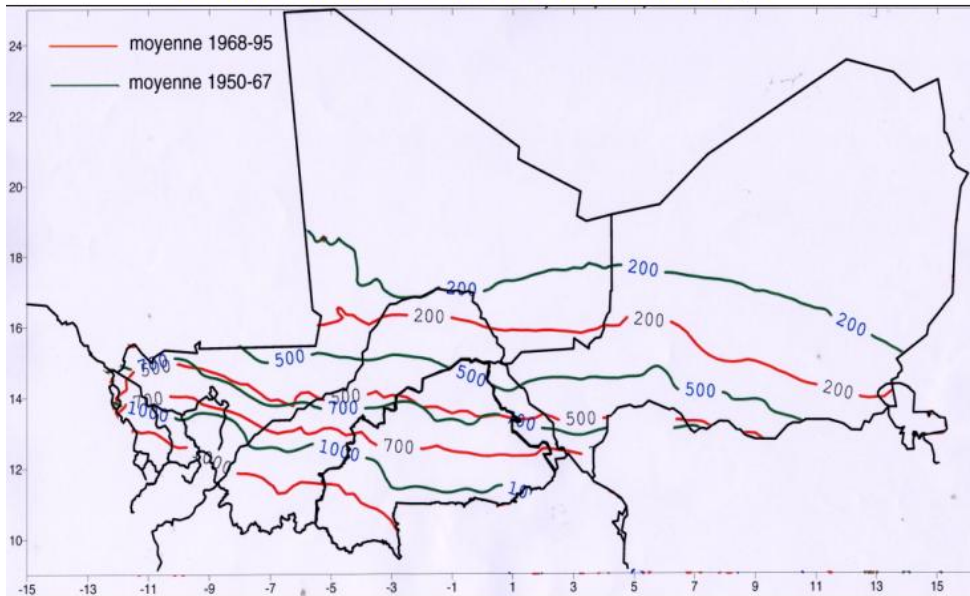
- **un niveau régional (régions du pays)** qui, à l'échelle des bassins versants et/ou des grands systèmes aquifères (voir carte N°2) , permet d'assurer l'intégration entre les besoins en eau des utilisateurs, les ressources disponibles et les solutions techniques les plus appropriées en tenant compte de la protection de la ressource (tant en quantité qu'en qualité) ;
- **un niveau national** qui, à l'échelle du pays (voir carte N° 1) et dans l'optique d'un **aménagement équilibré du territoire**, permet : i) de rendre compte de l'équilibre général entre les ressources disponibles et les besoins identifiés, (ii) d'agrèger les différents programmes de mise en valeur des ressources en eau retenus au niveau des études régionales ou sous-sectorielles, (iii) de définir et de choisir les priorités nationales en matière du développement de la demande en eau et de l'aménagement des ressources en eau, (iv) de préconiser des objectifs de qualité de l'eau et de protection de l'environnement et enfin (v) de définir l'articulation des divers programmes sectoriels avec les fonctions d'appui qui s'imposent ;



Carte N°2 : GIRE niveau local et régional

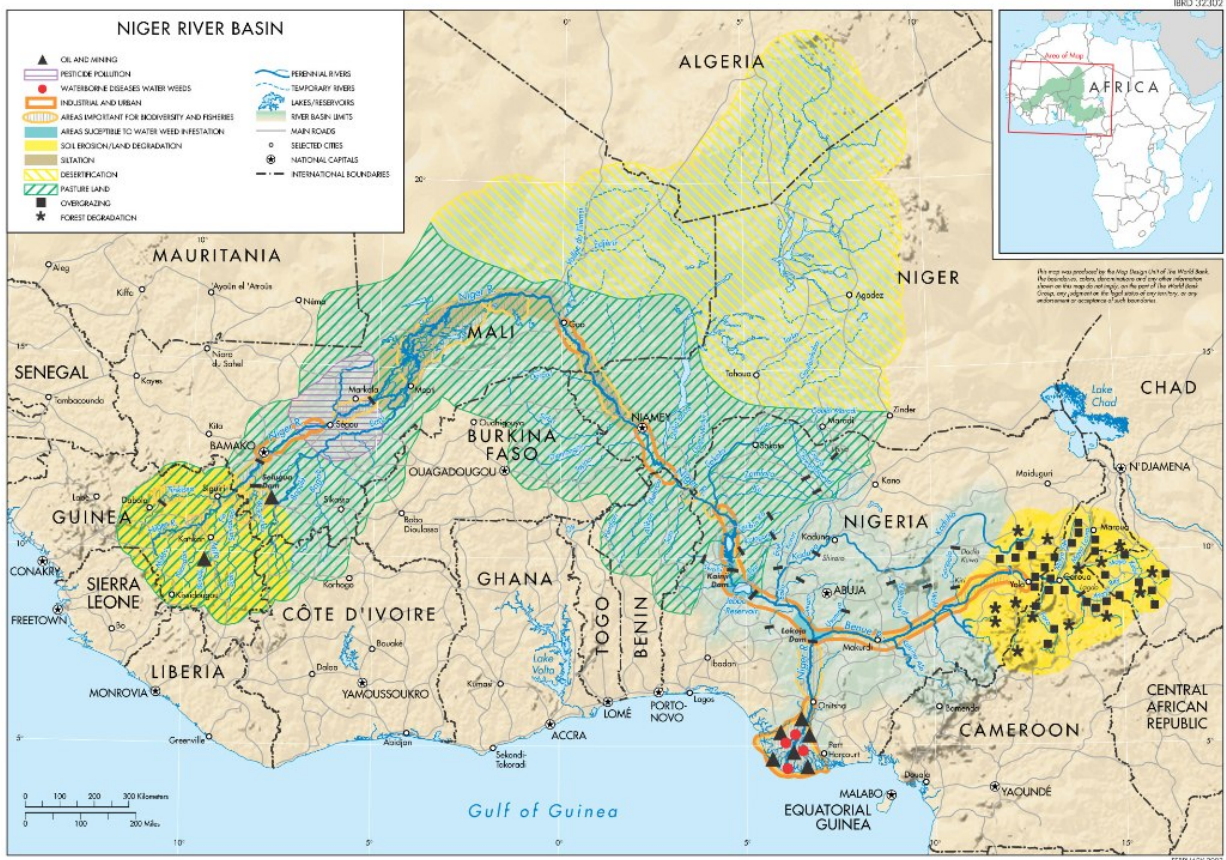
- **un niveau international** qui, à l'échelle d'un grand bassin trans-frontalier (voir carte n° 3 et N°4) , permet une gestion concertée des eaux partagées avec l'ensemble des pays riverains.

BAISSE DE LA PLUVIOMETRIE MOYENNE NOTEMMENT DANS LA PARTIE SAHELIENNE DU BASSIN DU NIGER : les Isohyètes 200, 500,700 et 1000 mm sont descendues vers le sud d'environ 100 km).



CARTE N°3 : Une partie du bassin versant du Fleuve Niger partagée par trois pays : Niger, Mali et Burkina Fasso, Devant le problème les trois pays bien chercher les solutions ensemble à travers la GIRE

CARTE N° 4 : niveau international à l'échelle du bassin du fleuve Niger



Carte du bassin du Fleuve Niger : de la Guinée au Cameroun les pays membres de l'autorité

du Bassin du Niger peuvent unir leurs efforts à travers une Gestion intégrée des ressources en eau de l'ensemble du bassin

2.2. Orientations générales

La politique de l'Eau et de l'Assainissement, dont se dote le Gouvernement, repose essentiellement sur les objectifs fondamentaux suivants :

- les options de sécurité alimentaire, l'intensification et la diversification agricoles ;
- l'organisation du monde rural et son financement ;
- la redéfinition du rôle de l'Etat et la participation de la population ;
- la gestion des espaces villageois et pastoraux ; et
- l'amélioration du cadre de vie.

Ainsi, **les grands axes de la politique de l'eau** sont :

- la connaissance et la maîtrise des ressources en eau ;
- l'amélioration de la couverture des besoins en eau des populations et de leur cadre de vie ;
- L'appui à tous les secteurs de production tout en recherchant une meilleure adéquation entre coûts d'investissements , d'entretien et de fonctionnement des infrastructures hydrauliques ;
- la pleine participation des populations à la conception et à la réalisation des travaux, l'amélioration de la prise en charge des infrastructures, la clarification et le respect des rôles des différents partenaires (Etat, collectivités, secteur privé, populations bénéficiaires) et la sécurisation des droits d'exploitation ;
- la protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
- La valorisation des ressources en eau à travers une meilleure organisation des filières.

Quant à **la politique de l'assainissement** des eaux pluviales et résiduaires, elle est fondée sur le concept de la complémentarité entre la fourniture de l'eau (à usage domestique, industriel, agricole...) et le traitement des eaux résiduaires, ainsi qu'entre les aménagements perturbant le régime des eaux (urbanisation, pistes remblais, surface imperméabilisées...) et les mesures visant à en corriger les effets nuisibles.

2.3. Les objectifs principaux

Les objectifs spécifiques du secteur de l'eau sont les suivants :

- améliorer la connaissance du potentiel hydrique et des possibilités de sa mise en valeur;
- assurer la couverture des besoins en eau (domestiques, industriels et agricoles) ;
- améliorer le rendement des cultures pluviales par de vastes programmes de CES/DRS ;
- adapter et vulgariser les cadres juridiques et institutionnels de la prise en charge des infrastructures par les populations ;
- améliorer l'efficacité de l'eau et son recyclage tout en prévenant et maîtrisant la pollution ;
- harmoniser la gestion intégrée des ressources en eaux partagées dans un cadre de coopération sous régionale.

Le deuxième objectif, "couverture des besoins en eau" est précisé ci-après :

- mobiliser les eaux de ruissellement à des fins de production agro-sylvo-pastorale ;
- relancer le secteur de l'élevage par une gestion intégrée des ressources en eau et en pâturages ;
- promouvoir la pêche et la pisciculture par une meilleure valorisation des ressources en eau ;
- valoriser les infrastructures hydro-agricoles existantes et les ressources potentielles en eau souterraine facilement accessibles par la promotion de la petite irrigation privée ;
- contribuer à la moindre dépendance énergétique nationale par la mise en valeur de l'énergie solaire en hydraulique rurale.

Une place à part doit être faite à la réalisation du barrage de Kandadji, qui répond à plusieurs objectifs :

- Satisfaire à moyen et long terme les besoins en eau des villes de Tillabéri et Niamey ;
- Fournir de l'électricité à moindre coût ;
- Augmenter le potentiel irrigable ;
- Favoriser le développement du secteur minier dans le Liptako-Gourma ;
- Améliorer la navigation sur le tronçon nigérien du fleuve ;
- Favoriser le développement du tourisme ;
- Réguler les écoulements du Fleuve.

Les objectifs spécifiques du secteur de l'assainissement sont les suivants :

- élaborer les schémas-directeurs d'assainissement des chefs-lieux de département ;
- élaborer les plans d'assainissement pour les autres agglomérations selon l'acuité des besoins ;
- définir les besoins en matière d'assainissement de toutes les agglomérations et exécuter les programmes de réalisation correspondants.

2.4. Stratégies de mise en oeuvre

Elles sont détaillées dans le Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau. Une première version de ce document date de 1993 et a largement été diffusée auprès des Partenaires du Développement du Niger.

Des stratégies spécifiques à chaque sous-secteur de l'Hydraulique et de l'Assainissement, et une stratégie globale de mise en œuvre du Schéma Directeur ont été dégagées.

2.4.1. Mise en valeur et gestion des ressources en eau, patrimoine commun de la nation, dans le cadre d'une approche globale et intégrée.

La gestion intégrée des ressources en eau recherchée se réalisera au sein d'Unités de Gestion des Eaux (UGE) à créer et visera les objectifs spécifiques suivants :

- la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;
- le développement et la protection quantitative des eaux ;
- la protection qualitative des eaux contre toute forme de pollution ;
- la valorisation économique de l'eau en veillant à sa meilleure allocation entre tous les usages tout en assurant sa valeur sociale et garantissant ses fonctions écologiques.

La création des UGE sera progressive et s'enrichira des résultats et des leçons à tirer de l'expérimentation d'une unité-pilote.

2.4.2. Amélioration de la connaissance des ressources en eau en vue de leur gestion, de leur protection et de la sauvegarde du milieu.

Il est prévu l'optimisation et la modernisation des réseaux d'observation et de la chaîne de traitement des données et leur diffusion. Ces données et celles issues des campagnes d'évaluation des ressources en eau serviront à élaborer des schémas d'aménagement des UGE et des modèles de gestion des eaux et/ou de prévisions de phénomènes exceptionnels.

2.4.3. Atténuation en milieu rural des disparités entre approvisionnement en eau des populations et assainissement des eaux pluviales et usées.

Le principe retenu ici est de mener de pair hydraulique villageoise et assainissement rural. Les collectivités sont appelées à devenir les Maîtres d'ouvrage de leurs points d'eau et de leurs infrastructures sanitaires. Les programmes assujettiront la création de nouveaux points d'eau et/ou l'amélioration des points d'eau existants à la mise en œuvre, par les collectivités de travaux d'évacuation des eaux pluviales, de comblement des cuvettes insalubres, de protection rapprochée des points d'eau Ces travaux représenteront la contre partie villageoise aux subventions de l'Etat ou d'autres partenaires financiers : **un point d'eau = un village salubre.**

2.4.4. Transfert de la gestion de mini-AEP de certains gros centres ruraux en hydraulique urbaine.

En raison de l'importance de certaines agglomérations rurales et de l'exigence de la qualité du service de l'eau, la gestion de leurs installations de production et de distribution d'eau sera transférée dans le domaine de l'hydraulique urbaine sous certaines conditions particulières.

2.4.5. Intégration des travaux d'AEP et d'assainissement urbain dans les projets d'aménagement (travaux neufs) chaque fois que cela est possible: Ainsi, le drainage des eaux pluviales accompagnera les travaux routiers et d'urbanisme. Les ouvrages d'épuration des eaux usées industrielles devront nécessairement être compris dans les projets de construction des établissements polluants, et en l'absence d'assainissement collectif, un système d'assainissement individuel, conforme aux normes en vigueur, sera imposé pour l'obtention des permis de construire.

2.4.6. Acquisition de la maîtrise d'ouvrage par les populations bénéficiaires, les collectivités en assurant la subsidiarité et l'Etat pour les ouvrages d'intérêt national.

2.4.7. Conservation et restauration des terroirs villageois en vue de l'accroissement et ensuite de la stabilisation des rendements en cultures pluviales. Il sera fait appel à l'ensemble du monde rural pour la mise en œuvre d'un vaste programme de lutte antiérosive (travaux de CES/DRS). Ce programme sera accompagné d'une intensification raisonnée (intrants, semences sélectionnées, protection phytosanitaire).

2.4.8. Développement de l'irrigation dans un objectif de sécurisation alimentaire, d'intensification des cultures et de diversification des systèmes de production (épargnant

également des terres marginales). Il se réalisera à travers les opérations de maîtrise des eaux.

L'**extension des grands périmètres** à vocation rizicole est en grande partie conditionnée par la réalisation du barrage de Kandadji. Cependant la création de nouveaux périmètres est liée à la réalisation d'aménagements autorisant des coûts d'investissement et d'amortissement réduits.

La **promotion de la petite irrigation privée** est à encourager par l'adoption de mesures d'accompagnement telles que désenclavement des sites de production ,aménagement de marchés ruraux, mesures de conservation et de valorisation de fruits et légumes , petites unités de transformation , formation des exploitants et facilités d'accès au crédit.

2.4.9. Réduction de la dépendance énergétique. Elle se fera sans nuire à l'environnement et aux équilibres sociaux à partir de l'important potentiel renouvelable que constituent l'énergie solaire et l'hydroélectricité (Kandadji , Gambou).

2.4.10. Redynamisation de la coopération sous régionale , les eaux partagées sont considérées comme un puissant facteur d'intégration , le bassin versant constituant une base rationnelle pour le développement intégré où chaque pays membre trouve son compte afin de se sentir partie de l'ensemble.

2.4.11. Optimisation prioritaire de l'existant. Quelque soit le sous secteur de l'utilisation de l'eau avant d'entreprendre tout travail neuf , il faudra veiller à la suppression des gaspillages d'eau et entamer prioritairement la réhabilitation des ouvrages existants.

2.4.12. Planification des interventions par :

- l'harmonisation des procédures de planification ;
- le respect des plans élaborés pouvant être mis à jour grâce à la reprise de la planification périodique ;
- la recherche de complémentarité entre les sous-secteurs.

2.4.13. La stratégie de mise en oeuvre du Schéma Directeur repose essentiellement sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du développement concernés par l'eau et l'assainissement, en partant de la base tout en observant les principes cardinaux suivants :

- Les utilisateurs des infrastructures hydrauliques en ont la **Maîtrise d'ouvrage** ;
- Le secteur privé, les ONG viennent en appui aux Maîtres d'ouvrages en garantissant la **Maîtrise d'œuvre** ;
- Les Directions déconcentrées du Ministère chargé de l'Hydraulique se consacrent à leur mission essentielle qui est la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'eau ainsi que la prévention et le contrôle en matière de pollutions et de nuisances ;
- Des unités de gestion de l'eau sont instaurées pour servir de base à la planification, la mise en valeur et l'exploitation des ressources en eau, en réponse aux demandes formulées par les Commissions d'Aménagement du territoire ;
- Le comité permanent de coordination des activités de planification, de mise en valeur et de gestion des ressources en eau est érigé en Commission Nationale de l'Eau dotée d'un Secrétariat Technique Permanent au niveau central et représenté par un organe répondant au niveau de chacune des Unités de Gestion de l'Eau ;

- La Commission Nationale de l'Eau représente l'État auprès des structures sous régionales de coopération en matière des eaux partagées ;
- Les capacités de tous les acteurs du secteur méritent d'être renforcées afin que chacun puisse remplir valablement son rôle. Le renforcement des capacités porteront notamment sur des actions de formation, l'appui aux structures centrales et déconcentrées, l'adoption de mesures fiscales incitatives, l'allocation de ressources aux Collectivités décentralisées et l'amélioration du cadre juridique ;
- Le Programme Hydraulique National – Eau et Développement Durable (PHN-EDD) constitue la concrétisation de la Politique et des Stratégies pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement. La mise en oeuvre des différentes actions inscrites au PHN-EDD obéit à une démarche participative et itérative et nécessite des actualisations périodiques pour mieux répondre aux véritables préoccupations de développement et aux exigences réelles de préservation écologique.

2.5. Stratégie de financement

L'État assurera la mobilisation des financements pour le développement du secteur et veillera à la répartition équitable des ressources mobilisées entre les régions. Il appuiera également les Collectivités décentralisées à élaborer des directives stratégiques pour la mobilisation de leurs ressources propres dont celles fiscales.

2.5.1. Priorités

- Satisfaire d'abord les besoins essentiels des populations de façon que chaque nigérien puisse voir sa santé et son niveau de vie s'améliorer (priorité sociale)
- Réserver ensuite l'eau aux activités productrices dégageant une valeur ajoutée significative (priorité économique) tout en garantissant la pérennité de la ressource (exigence environnementale).

2.5.2. Sources et nature de financements

Le financement du secteur reposera sur :

- Les subventions directes de l'État et celles provenant de l'aide bilatérale et multilatérale. Elles constitueront la part la plus importante dans le financement des programmes ;
- Les prêts à des taux concessionnels auprès des institutions financières interafricaines et internationales ;
- Les redevances qui seront instituées sur les prélèvements, l'usage et l'atteinte à la qualité de l'eau (fonds locaux, régionaux et national de l'eau, application des pénalités) ;
- Les subventions à travers les ONG (dont certaines se sont spécialisées dans des opérations de crédit décentralisées) ;
- Les fonds privés (nationaux ou internationaux) notamment au niveau du secteur parapublic ;
- Les dotations budgétaires annuelles de l'État ;
- La contribution des bénéficiaires aux investissements.

Tout en privilégiant les investissements à caractère social (AEP et assainissement du milieu) les capitaux privés seront mobilisés au profit des opérations de production valorisant les ressources en eau (hydroélectricité, eaux industrielles, navigation ...). Dans le même temps des dispositions fiscales seront adoptées en faveur des secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement en vue de leur promotion.

Enfin, pour assurer une véritable responsabilisation des populations, la politique de gestion des eaux par unité hydraulique sera l'occasion de tester les capacités locales de gestion des équipements et de la ressource ainsi que la mobilisation de ressources internes. Il sera étudié les mécanismes de constitution et de gestion de fonds (fonds locaux, régionaux et national) de l'eau et de l'assainissement dont l'objectif à terme sera de financer ou participer au financement d'opérations propres au domaine et même d'autres secteurs. Ces fonds pourront également servir à alimenter, avec d'autres financements, des actions de crédits à des organisations locales et même des particuliers désireux de contribuer au développement desdits secteurs.

2.6. Fonctions d'appui

Une meilleure cohérence et synergie entre les intervenants est à rechercher par le biais de fonctions d'appui. Citons notamment :

- La mise en place d'**un cadre de concertation** périodique entre les différents acteurs ;
- la **recherche-développement** avec prise en compte des compétences locales et des acquis au niveau de la sous-région. L'accent sera mis ici sur un choix de technologies propres, et peu coûteuses (en investissement et en maintenance) et une amélioration du rendement de l'eau (économie et recyclage) ;
- la **vulgarisation** et le transfert de technologies appropriées aux usagers ;
- l'**information** et la sensibilisation du public ;
- la **formation** et le renforcement des capacités à tous les niveaux :
 - collectivités appelées à devenir les maîtres d'ouvrage,
 - bureaux d'étude et ONG appelés à devenir les maîtres d'œuvre,
 - structures étatiques appelées à gérer et protéger la ressource à l'échelon national et déconcentré ;
- le **financement du monde rural** par des opérations de crédit avec l'appui d'ONG spécialisées dans les systèmes financiers décentralisés (SFD).

2.7. Suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale reposera sur un système de suivi évaluation articulé sur :

La responsabilisation du secrétariat technique permanent de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement pour servir de Cellule de Suivi-Evaluation ;

- **Un Système d'Information Géographique (SIGNER)** basé sur une banque de données fiables permettant à tout instant de connaître la situation de la ressource et l'état de sa mobilisation ;

- **Un rapport annuel** sur l'état de la ressource et les réalisations qui permettra d'informer le gouvernement et la société civile sur la mise en œuvre des grandes orientations de la présente politique ;
- **Des audits indépendants** dont les missions consisteront à évaluer certains aspects liés à la mobilisation de la ressource ;
- Des **études d'impact** sur l'environnement notamment pour tous les grands projets réalisés dans les bassins compte tenu des préoccupations sociales, sanitaires, économiques et écologiques.

CONCLUSION

Le processus expérimental GIRE d'installation de l'Unité de Gestion des Eaux (UGE) de la région nigérienne du Liptako-Gourma traduit la concrétisation de certains aspects de l'axe 4 "Adaptation du cadre institutionnel et juridique" du Programme Hydraulique National-Eau et Développement Durable (PHN-EDD). Le PHN-EDD, qui constitue la traduction de la nouvelle politique de l'eau et de l'assainissement dont s'est doté récemment le Niger, tient à promouvoir la GIRE et à consacrer la responsabilisation des différents acteurs du secteur à travers notamment un transfert progressif de responsabilités jusqu'alors détenues par des structures étatiques vers les collectivités locales, la société civile et le secteur privé.

Cette initiative doit décharger l'État de certaines fonctions pouvant être convenablement remplies par d'autres institutions nationales moyennant un renforcement de leurs capacités, en est encore à un stade exploratoire. Elle demande suffisamment de temps, et est très exigeante en ressources car elle est participative et itérative. Elle a conséquemment un coût qu'il faut accepter de supporter car son succès est un défi en raison des énormes enjeux d'un secteur très sensible.

Dans la sous-région, le Niger apparaît comme un pionnier dans une telle démarche, et les premières impressions qui se dégagent des actions déjà initiées, sont réconfortantes au regard de la perception de la problématique de la gestion des eaux par les acteurs locaux et du constat des initiatives localement développées dans le secteur par les collectivités territoriales pour garantir une gestion intégrée et rationnelle de la ressource. Ce processus, qui s'inscrit dans un ensemble plus vaste prescrit par la loi sur la décentralisation, est irréversible et doit rester porteur, à condition qu'il soit constamment soutenu par la même volonté politique de départ. Il produira alors les effets escomptés à savoir une rentabilisation des investissements réalisés et futurs et une gestion patrimoniale de la ressource par des organisations communautaires de base, conscientes à la fois de la place de l'eau dans leurs valeurs culturelles et spirituelles et de son rôle en tant que bien économique et facteur de sauvegarde des écosystèmes.

Néanmoins des pesanteurs, susceptibles de constituer des contraintes majeures à la réussite d'un tel exercice, existent principalement au plan socio-culturel. Il s'avère indispensable de bien les connaître afin de mieux s'armer pour les juguler. Des investigations approfondies sur l'organisation et la structure sociale des communautés concernées aideront à mieux préciser les leviers sur lesquels il faudra agir mais également les méthodes d'approche. Des attitudes

seront alors observées à l'occasion de la mise en œuvre des actions d'information, d'éducation, de communication et la formation des maîtres d'ouvrage. En plus, des méthodes pédagogiques plus élaborées, destinées à transmettre des messages et dispositions spécifiques sur le secteur définis par le législateur, devront être développées pour toucher le plus grand nombre de personnes le plus souvent encore analphabètes.

- A partir des résultats préliminaires acquis, les partenaires doivent se convaincre de la ferme détermination politique des autorités nigériennes à responsabiliser davantage les communautés de base dans la gestion de leur développement conformément à l'esprit de la Constitution et des dispositions de la Loi sur la décentralisation. La démonstration, surtout celle de la bonne gouvernance locale dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau, est en train de prendre forme dans un secteur vital et rempli d'enjeux qui est celui de l'eau.

Les autorités nigériennes et leurs partenaires au développement pourront alors être fières d'avoir fait œuvre utile pour les futures générations nigériennes et d'autres communautés pourront s'inspirer de cas concrets de gestion durable et décentralisée de cette ressource extrêmement précieuse qu'est l'eau.